

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### IVIS 010-10273/21/BM

#### ■ Approbation d'une convention de partenariat universitaire avec KEDGE Business School MET 21/20313/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de renforcer sa capacité à intégrer de manière transversale la perspective du genre et de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de ses missions et politiques publiques, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est dotée d'une mission Égalité Femmes-Hommes, dont le rôle est de promouvoir la place des femmes dans chacune des politiques publiques dont la Métropole a la charge, afin de veiller à ce que les publics bénéficiaires, femmes et hommes, soient traités à égalité.

Conformément à ses obligations légales, la Métropole dispose d'un programme d'actions qui vise à promouvoir l'égalité F/H, mais qui s'inscrit volontairement dans l'agenda des grandes orientations métropolitaines afin de démontrer l'apport de la place des femmes dans les enjeux de l'innovation en politiques publiques.

En matière de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'atouts pour s'affirmer comme le hub incontournable des échanges entre l'Afrique et l'Europe et porte l'ambition de devenir une des capitales de l'espace euro-méditerranéen grâce à une stratégie globale visant à créer les synergies au sein de son riche écosystème d'acteurs tournés vers l'Afrique, à structurer une offre de services dédiés autour de 3 axes -« Attractivité », « Innovation » et « Talents » -, et en s'appuyant sur des événements de référence comme Emerging Valley.

Malgré de multiples obstacles structurels, les femmes africaines lancent massivement des entreprises. Elles sont aujourd'hui celles qui entreprennent le plus dans le monde. De récentes études indiquent que

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

24% des femmes en âge de travailler en Afrique se lancent dans la création d'entreprise. Par comparaison, la part des femmes en France n'est que de 5%.

C'est pourquoi, consciente de l'enjeu de l'entrepreneuriat féminin de chaque côté de la Méditerranée, tant du point de vue de la promotion de l'égalité F/H, que du développement économique et de l'innovation, la Métropole souhaite collaborer avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'entrepreneuriat pour enrichir son approche méthodologique et renforcer ses liens avec l'Afrique.

De son côté, l'Union européenne identifie l'enjeu de l'égalité F/H et en particulier de l'entrepreneuriat des femmes comme une thématique forte, soutenue par une diversité d'instruments et de programmes communautaires. Ceux-ci sont susceptibles d'être mobilisés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, relais reconnu des politiques européennes de son territoire.

Ce projet offre ainsi un ample éventail de domaines d'intervention permettant d'identifier, d'enrichir, de coordonner des actions innovantes, de créer des collaborations entre les différents réseaux féminins, économiques, universitaires locaux et africains, de proposer et d'organiser des actions prioritaires dans ce domaine afin de consolider les atouts du territoire métropolitain.

KEDGE Business School est une grande école de commerce française privée d'intérêt général. Elle est aussi implantée en Afrique avec deux campus : 1 au Sénégal (Dakar) et 1 en Côte d'Ivoire (Abidjan).

KEDGE BS est aussi résolument tournée vers l'Entrepreneuriat depuis plusieurs années :

- MSc Innovation, transformation, Entrepreneurship. Le Master of Science Innovation, Transformation et Entrepreneurship de KEDGE BS propose de former des entrepreneurs agiles, des « transformatives leaders » qui pourront alternativement exercer dans des entreprises à des postes de conduite de la transformation ou dans des startups qu'ils créeront.
- Ecole entrepreneuriale. KEDGE BS lance l'Ecole Entrepreneuriale, une formation en 3 ans, sur son campus de Marseille-Luminy, en partenariat avec la Fondation Apprentis d'Auteuil. KEDGE BS accompagne pour la concrétisation et la mise en œuvre de projets, en mettant à disposition : un parcours spécifique pour « Apprendre à Entreprendre », un lieu unique l'Accélérateur, et son savoir-faire, avec les spécialistes pédagogiques et les professionnels de l'Entrepreneuriat.
- KEDGE BS Entrepreneurship. Un service dédié à l'entrepreneuriat.
- Des professeurs experts de l'entrepreneuriat.

L'apprentissage par l'action est un pilier du dispositif pédagogique de KEDGE BS. L'apprentissage par les projets et par l'expérience modifie profondément le développement personnel et professionnel des étudiants et prépare aux enjeux auxquels les étudiants seront confrontés en tant que futurs managers. Tous les étudiants des programmes de formation initiale doivent ainsi réaliser au cours de leur parcours d'étude, en parallèle de leurs cours, au moins un Pro-Act, « projet-action » dont la validation conditionne l'obtention de leur diplôme.

Dans ce cadre, la mission Egalité femmes-homme de la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite collaborer avec KEDGE BS à la réalisation par un groupe étudiant de niveau master, d'un projet collectif intitulé « Entrepreneuriat au féminin, innovation et Afrique » dont l'objet est d'identifier les points forts de la Métropole et proposer, mettre en place des actions sur le thème de l'entrepreneuriat au féminin en lien avec l'Afrique afin de les valoriser et de répondre à différents challenges.

Le projet sera réalisé par un groupe de quatre (4) à six (6) étudiants ou étudiantes placés en équipe pluridisciplinaire et encadré par plusieurs professeurs de la faculté qui assureront le cadrage méthodologique nécessaire.

Le calendrier est de neuf mois, d'octobre 2021 à juin 2022. Dans le cadre de la présente convention, les étapes de réalisation du projet sont les suivantes :

- octobre 2021-décembre 2021: début du projet
- février 2022-avril 2022 : rendu intermédiaire
- mai 2021-début juin 2022: rendu final

**Signé le 7 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

La participation de la Métropole aux frais du dispositif universitaire s'élève à 15 000 euros pour l'ensemble de la période.

La mise en place de ce dispositif requiert la signature d'une convention en annexe précisant le coût et les modalités du projet collectif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention de partenariat universitaire ci-annexée.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - comptes 65748 du chapitre 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Handicap,  
Lutte contre les discriminations et inégalités,  
Conseil métropolitain des jeunes

Véronique MIQUELLY

Signé le 7 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021